



OBJET

Approbation de l'ordre du jour du 11 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire lit l'ordre du jour du conseil municipal du 17 avril 2026.
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,
Adopte l'ordre du jour du conseil municipal du 17 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Isabelle POGGI

Le Maire
Baptiste Xavier LACOMBE





OBJET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s) Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,
☐ adopte le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 ci-joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

LE Maire



Baptiste, Xavier LACOMBE



OBJET

Approbation du compte de gestion 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Baptiste, Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, présente le compte de gestion 2025, dressé par le trésorier de la trésorerie du grand Ajaccio et dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2025.

Les résultats du compte de gestion 2025 se présentent de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	: 1 488 651.85 €
Recettes	: 1 720 125.49 €

Résultat de l'exercice 2025 : 231 473.64 €

Section d'Investissement :

Dépenses	: 1 370 714.98 €
Recettes	: 1 576 599.15 €

Résultat de l'exercice 2025 : 205 884.17 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- ☐ Approuve le compte de gestion du trésorier de la trésorerie du grand Ajaccio pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste, Xavier LACOMBE



OBJET

Adoption du compte administratif 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Baptiste, Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- LACOMBE Baptiste, Xavier
- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	2
Quorum	10

VOTE

POUR 17 CONTRE 0 ABSTENTION 0 NON PARTICIPATION 0

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Considérant que Gustave TALLARICO, 1^{er} adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2025,
Considérant que M. Baptiste, Xavier LACOMBE, maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gustave TALLARICO, pour présenter le compte administratif 2025.
Considérant que M. Baptiste, Xavier LACOMBE, maire, n'a pas pris part au vote.

Monsieur Gustave TALLARICO, présente le compte administratif 2025, dressé par le maire et dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion 2025, établi par le trésorier de la trésorerie du grand Ajaccio ;

Les résultats du compte administratif 2025 se présentent de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	: 1 488 651.85 €
Recettes	: 1 720 125.49 €
Résultat de l'exercice 2025	: 231 473.64 €
Report de 2024	: 301 494.27 €
Soit un résultat de clôture	: 532 967.91 €

Section d'Investissement :

Dépenses	: 1 370 714.98 €
Recettes	: 1 576 599.15 €
Résultat de l'exercice 2025	: 205 884.17 €
Report de 2024	: 57 281.31 €
Soit un résultat de clôture	: 263 165.48 €

Restes à réaliser dépenses 2025	: 700 652.88 €
Restes à réaliser recettes 2025	: 857 169.30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

☐ Approuve le compte administratif établi par le maire pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Isabelle POGGI

Le 1^{er} adjoint au maire



Gustave TALLARICO



OBJET

Affectation du résultat de fonctionnement

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Baptiste Xavier LACOMBE, maire de la commune.

-Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

-Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Investissement		Fonctionnement	
Résultat de clôture 2025	205 884.17 €	Résultat de clôture 2025	231 473.64 €
Résultat reporté n-1	57 281.31 €	Résultat reporté n-1	301 494.27 €
		Excédent de financement	532 967.91 €
RESTES A REALISER 2025			
RAR dépenses	700 652.88 €	Dotation complémentaire	215 700.35 €
RAR recettes	857 169.30 €		
	156 516.42 €		
TOTAL	263 165.48 €	TOTAL	317 267.56 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

☐ d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Ligne 001 – solde d'investissement reporté (DI) : 263 165.48 €

Ligne 002 – Excédent de résultat reporté (RF) : 317 267.56 €

Dotation complémentaire pour 2026 (1068) : 215 700.35 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Isabelle POGGI

Le Maire

Baptiste, Xavier LACOMBE



OBJET

Notification des taux d'imposition 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Baptiste, Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2026 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Taux 2026	Bases 2026 en €	Taux proposés	Variation de produit fiscal %	Produit des taxes attendu en €
Taxe Foncière	22,67 %	2 446 163	22,67 %		566 297
Taxe Foncière (NB)	102,11 %	2 993	102,11%		3 063
THRS	13,50 %	382 833	15.66 %	+ 2,16 %	51 273
				TOTAL	620 633

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

☐ Décide d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,67 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 102,11 %
- THRS 15,66 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Isabelle POGGI

Le Maire

Baptiste, Xavier LACOMBE



OBJET

Vote des subventions 2026 aux associations

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire propose le vote des subventions aux associations pour 2026 :

Associations	Montants 2025
U Liamu Gravunincu	2 500,00 €
Foyer Rural de PERI - Ghjuventu Peraccia	3 500,00 €
Union Départementale des anciens combattants -section de Peri	850,00 €
Club de Judo de Peri	500,00 €
Association sportive et culturelle de PERI - PERI Football Club	3 500,00 €
La Marie-Do	200,00 €
Association INSEME	200,00 €
Svegliu Peraccia	3500,00 €
Ligue contre le cancer	200,00 €
Collège de Baléone	300,00 €
Collège de Baléone	300,00 €
Total	15550 €

Précise que la dépense d'un montant de 15 550 € sera imputée au chapitre 65, article 65748 du budget primitif de 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,
Décide d'approuver la dépense d'un montant de 15 550 € qui sera imputée au chapitre 65, article 65748 du budget primitif de 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste, Xavier LACOMBE

OBJET
Vote du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre intercommunal socioculturel et sportif de PERI, sous la présidence de Monsieur Baptiste, Xavier LACOMBE, maire de la commune.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu la délibération n°2026-17-04-04 en date du 17 avril 2026 adoptant le compte administratif 2025 ;

Vu la délibération n°2026-17-04-05 en date du 17 avril 2026 approuvant l'affectation du résultat 2025 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Décide de voter le budget primitif 2026 de la commune :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Adopte le budget primitif 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 986 001.00 €	1 986 001.00 €
INVESTISSEMENT	2 459 964.03 €	2 459 964.03 €
TOTAL BUDGET	4 445 965.03 €	4 445 965.03 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Isabelle POGGI

Le Maire

Baptiste, Xavier LACOMBE

**OBJET**

Election de 2 délégués de la commune pour siéger au SIVOM de Mezzana

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO
-

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection de deux délégués de la commune au Sivom de Mezzana.

Sont désignés pour remplir cette mission :

Madame PETRELLI Catherine demeurant Plaine de Peri Lieu- dit Milella 20167 Peri

Madame MASSY GUILLON Agnès demeurant Plaine de Peri Lieu-dit Stagnolo 20167 Peri

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



MAIRIE DE PERI
FRANCE

Baptiste LACOMBE

**OBJET**

Désignation de 2 délégués de la commune pour siéger au Parc Naturel Régional de Corse

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente , le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO
-

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Suite au récent renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant afin de représenter la commune lors des réunions du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Corse.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer :

Délégué titulaire :

Monsieur Baptiste, Xavier LACOMBE, Maire de Peri, TEL : 06.10.49.28.69
Mail : labaxa1357@aol.com

Monsieur Gustave TALLARICO, Adjoint au Maire, Tel : 06.50.69.21.62
Mail : gustave.tallarico0960@orange.fr

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Isabelle POGGI



Le Maire

Baptiste Xavier LACOMBE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 17 Avril 2026

N° 2026-17-04-11



OBJET

Election de 4 délégués de la commune pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO
-

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner 4 délégués pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud conformément aux articles L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont désignés pour remplir cette mission :

Délégués titulaires :

LACOMBE Baptiste, Xavier né le 08/06/1965 . TEL : 06.10.49.28.69 Mail : labaxa1357@aol.com

Adresse Postale : Plaine de Peri "Confinia" 20167 Peri

TALLARICO Gustave né le 31/01/1975 Tel : 06.50.69.21.62 Mail : gustave.tallarico0960@orange.fr

Adresse Postale : 16 Strada di Furnaccia 20167 Peri

PARIGI Antoine né le 11/02/1966 Tel : 06.18.54.12.95 Mail : antoine-p@hotmail.fr

Adresse Postale : Plaine de Peri "Ponticellu" 20167 Peri

GAZIELLO Ludovic né le 11/07/1993 Tel : 06.37.41.97.61 Mail : gazielloludovic@gmail.com

Adresse Postale : Plaine de Peri "Facciata Rossa" 20167 Peri

Délégués suppléants :

NEYROU Julien né le 18/09/1994 Tel : 06.45.64.15.13 Mail : julien.nru@gmail.com

Adresse : 3 rue Paul Letia, Res Amazonia Bat E 20090 Ajaccio

CECCALDI POLI Paule née le 25/10/1964 Tel : 06.16.93.39.66 Mail : ceccaldipoli@live.fr

Adresse : Ld Albitreto 20167 Peri

BARTOLI Marie Laurence née le 08/12/1962 Tel : 06.15.73.39.76 Mail : mlbartoli2a@gmail.com

Adresse : Plaine de Peri Ld Casale 20167 Peri

OUSSET Paul né le 01/07/1967 Tel : 06.12.52.87.03 Mail : paul.ousset@hotmail.fr

Adresse : Peri subrana 20167 Peri

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Isabelle POGGI

Le Maire

Baptiste Xavier LACOMBE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 17 Avril 2026

N° 2026-17-04-12



OBJET

Désignation de 2 délégués membres à la commission intercommunale des impôts directs

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO
-

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, qu'il convient de constituer une commission intercommunale des impôts directs, et ce pour la durée du mandat.

L'assemblée décide de nommer 2 commissaires au sein du conseil municipal.

Commissaires titulaires :

Monsieur TALLARICO Gustave, Adjoint au Maire, TEL : 06.50.69.21.62

Mail : gustave.tallarico0960@orange.fr

Monsieur OUSSET Paul, Adjoint au Maire Tel : 06.12.52.87.03

Mail : paul.ousset@hotmail.fr

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Olivier LACOMBE

**OBJET**

Election des délégués membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article 22 du code et au décret n°2001-2010 du 7 mars 2001 du code des marchés publics, procède à l'élection des membres de CAO.
Sont désignés pour remplir cette mission :

Président de droit de la CAO :

Monsieur LACOMBE Baptiste, Xavier, Maire

Membres titulaires :

Monsieur TALLARICO Gustave, Adjoint au Maire

Madame CECCALDI POLI Paule, Adjointe au Maire

Monsieur OUSSET Paul, Adjoint au Maire

Membres suppléants :

Madame LOZZI D'ORAZIO Virginie, Conseillère Municipale

Madame BARTOLI Marie Laurence, Conseillère Municipale

Madame POPULUS Sophie, Conseillère Municipale

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE

**OBJET**

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que la circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée/Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Suite au récent renouvellement des conseils municipaux, il convient de reconstituer ce réseau.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer en qualité de correspondant défense :

Monsieur Paul OUSSET Adjoint au Maire de Peri

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE



Désignation d'un représentant à la CLET

OBJET

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, par délibération n°2020-080 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien a mis en place la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et déterminé la composition de celle-ci.

Le rôle de la CLECT est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes membres et l'EPCI, puis de produire un rapport qui sera ensuite soumis à l'approbation des communes concernées.

La composition arrêtée par la délibération communautaire prévoit la désignation d'un représentant de la commune de Peri.

Conformément au droit en vigueur, il appartient à chaque conseil municipal de désigner son représentant au sein de cette instance intercommunale.

- Désigne Monsieur TALLARICO Gustave, Adjoint au Maire de Peri
comme représentant de la commune de Peri au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE

**OBJET****Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours**

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR 18 CONTRE 0 ABSTENTION 0 NON PARTICIPATION 0

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire informe, qu'en application de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 a créé la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours (article D.731-14 du Code de la sécurité intérieure). Ce texte précise le périmètre de ces nouvelles attributions.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du SIS qui relève de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le conseil municipal décide de désigner :

LACOMBE Baptiste Xavier domicilié Plaine de Peri LD Confina Tél : 06.10.49.28.69 Mail : labaxa1357@aol.com

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE



Délibération annuelle d'autorisation de recrutement d'agents saisonniers et de remplacement

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La commune a la possibilité de faire appel ponctuellement à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 2° ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I - 2°

de la loi n°84-53 la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Il est demandé au Conseil municipal

D'autoriser le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés, au maximum, 1 emploi d'adjoint administratif catégorie C et 1 voire 5 emplois d'adjoint technique catégorie C

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés, au maximum, 1 emploi d'adjoint administratif catégorie C et 1 voire 5 emplois d'adjoint technique catégorie C

Il est demandé au conseil municipal

- De voter la délibération d'autorisation de recrutement d'agents saisonniers et de remplacement, pour une durée de 12 mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE



Délibération autorisant éventuellement le recrutement d'un travailleur handicapé sur un emploi permanent emploi de catégorie C (agent technique voirie et entretien)

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO
-

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire expose au conseil municipal :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les dispositions relatives à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique,

Vu l'organisation des services techniques communaux,

Considérant qu'il pourrait être opportun de compléter ponctuellement les effectifs affectés aux missions d'entretien de la voirie et des espaces publics,

Considérant l'intérêt de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déciderait de créer, si nécessaire, un emploi non permanent d'agent technique relevant de la catégorie C ;
- Autoriserait le Maire à procéder, le cas échéant, au recrutement d'un agent contractuel en situation de handicap, conformément aux dispositions en vigueur ;

Il est demandé au conseil municipal de voter la délibération d'autorisation de recrutement éventuel d'un travailleur handicapé sur un emploi permanent emploi de catégorie C (agent technique voirie et entretien).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE

**Délibération du Maire du pouvoir d'ester en justice et faire appel d'une décision**

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

EXPOSÉ

Dans le cadre de la gestion des affaires communales, la commune de Péri peut être amenée à engager des actions en justice ou à se défendre devant les juridictions compétentes.

Afin d'assurer une gestion plus souple et réactive des contentieux, il apparaîtrait opportun de déléguer au Maire le pouvoir d'ester en justice au nom de la commune, notamment pour engager, défendre ou poursuivre toute procédure, y compris l'exercice des voies de recours telles que l'appel.

Cette délégation permettrait d'éviter de réunir le Conseil municipal pour chaque décision contentieuse, tout en garantissant la défense des intérêts de la collectivité.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut accorder au Maire, pour la durée de son mandat, délégation en matière d'actions en justice.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'assurer la défense des intérêts de la commune,

Considérant l'intérêt d'une gestion efficace et réactive des contentieux,

Après en avoir délibéré :

- **Décide** de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'ester en justice au nom de la commune ;
- **Précise** que cette délégation couvre l'ensemble des actions contentieuses, tant en demande qu'en défense ;
- **Autorise** le Maire à engager toute procédure, à se constituer partie, à représenter la commune devant toutes juridictions ;
- **Autorise** le Maire à exercer toutes voies de recours, y compris l'appel et le pourvoi en cassation ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces procédures ;
- **Précise** que le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste Xavier LACOMBE

**Délibération autorisant le maire à interjeter l'appel à l'encontre du jugement N° 23/01230 en date du 2 février 2026 du tribunal judiciaire d'Ajaccio**

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Peri, convoqué conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Xavier LACOMBE, Maire.

Présent(s)

- Paule CECCALDI-POLI
- Ludovic GAZIELLO
- Annie LEANDRI
- Virginie LOZZI D'ORAZIO
- Agnès MASSY-GUILLON
- Baptiste Xavier LACOMBE
- Marie-Joséphine MENTINI
- Julien NEYROU
- Paul OUSSET
- François PAOLI
- Antoine PARIGI
- Cathy PETRELLI
- Isabelle POGGI
- Sophie POPULUS
- Marie-Laurence SALASCA BARTOLI
- Gustave TALLARICO

Représenté(s)

- Antoine CRUCIANI représenté par M. Gustave TALLARICO
- Laurent MEI représenté par Mme Virginie LOZZI D'ORAZIO

Absent(s)

- Jean Joseph SALASCA (Liste Pa U Cumunu)

Nombre de membres composant l'assemblée	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de membre(s) représenté(s)	2
Nombre de membre(s) absent(s)	1
Quorum	10

VOTE

POUR	18	CONTRE	0	ABSTENTION	0	NON PARTICIPATION	0
------	----	--------	---	------------	---	-------------------	---

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Mme Isabelle POGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

EXPOSÉ

Par jugement n° 23/01230 en date du 2 février 2026, le tribunal judiciaire d'Ajaccio s'est prononcé dans un litige impliquant la commune de Péri.

Au regard des éléments contenus dans cette décision et de ses conséquences potentielles pour la collectivité, il apparaîtrait opportun d'envisager l'exercice d'une voie de recours devant la juridiction compétente.

L'appel permettrait, le cas échéant, de solliciter un réexamen de l'affaire tant sur les éléments de fait que de droit.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à interjeter appel de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Isabelle POGGI

Le Maire



Baptiste XARD LACOMBE